

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT**

---

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**  
*Travail – Liberté – Patrie*

---

**CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT  
DES INFORMATIONS FINANCIERES DU TOGO**

---



**RAPPORT D'ACTIVITES DU DEUXIEME TRIMESTRE 2016  
SUR LA LUTTE CONTRE  
LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX  
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME AU TOGO**

**JUILLET 2016**

## SOMMAIRE

### Pages

ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION .....	4
1. ACTIVITES PRINCIPALES.....	5
1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES .....	5
1.1.1. DOS reçues .....	5
1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues .....	5
1.1.3. Traitement des DOS .....	6
1.2. Echanges d'informations.....	7
2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES .....	8
2.1. Coopération internationale .....	8
2.2. Autres activités .....	10
2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation .....	10
2.2.2. Autres rencontres.....	11
2.2.3. Suivi des déclarations de devises .....	11
3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES .....	13
CONCLUSION.....	14
ANNEXES.....	15

## ACRONYMES

SIGLES	Définitions
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAS-IMEC	Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne ou de Crédit
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-TG	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMSA LBA/FT	Comité Interministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme
CNAD	Comité National Anti Drogue
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
EM	Evaluation Mutuelle
ENR	Evaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAFI	Groupe d'Action Financière
FFI	Flux Financiers Illicites
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
IMF	Institution de Microfinance
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
OCRTIDB	Office Central de Répression du Trafic Illicite de la Drogue et du Blanchiment
OBNL	Organisme à But Non Lucratif
ONUDC	Office des Nations unies contre la Drogue et le Crime
OTR	Office Togolais des Recettes
RECEN-UEMOA	Réseau des CENTIF de l'UEMOA
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## INTRODUCTION

1. La CENTIF-TG a évolué au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 dans un environnement marqué par la poursuite des réformes structurelles engagées par le Gouvernement. A ce titre, plusieurs initiatives concourant au renforcement de la gouvernance générale et à la sécurité nationale ont été prises.
2. Ainsi, l'Assemblée Nationale togolaise a adopté sur la période le nouveau code de l'aviation civile qui contient des dispositions relatives à la sécurité et à la sureté telles que prévues par l'OACI, entre autres, le survol du territoire par les aéronefs sans pilotes (drones).
3. Le Conseil des Ministres a adopté un décret portant création de nouvelles directions au ministère chargé de la Sécurité afin de prendre en compte les défis sécuritaires auxquels le Togo est confronté. La nouvelle organisation permettra à ce ministère de mieux exercer ses prérogatives et de lutter plus efficacement contre la délinquance, le crime et la menace terroriste.
4. Toujours sur le plan sécuritaire, les forces de sécurité ont engagé des actions pour lutter contre la menace terroriste et la recrudescence de la criminalité. Dans différentes localités, des contrôles inopinés ont permis de saisir de la drogue et des armes et d'interpeler certaines personnes.
5. Au plan interne, les principales activités de la Cellule ont porté sur :
  - le traitement des DOS dont le nombre s'est accru de 10 nouvelles déclarations ;
  - la présentation du 5<sup>ème</sup> rapport de suivi de l'évaluation mutuelle ;
  - le renforcement de capacité du personnel de la Cellule.
6. Le présent rapport retrace les activités du trimestre en trois parties comme suit :
  - les activités principales,
  - la coopération internationale et les autres activités,
  - les difficultés rencontrées et les solutions préconisées.

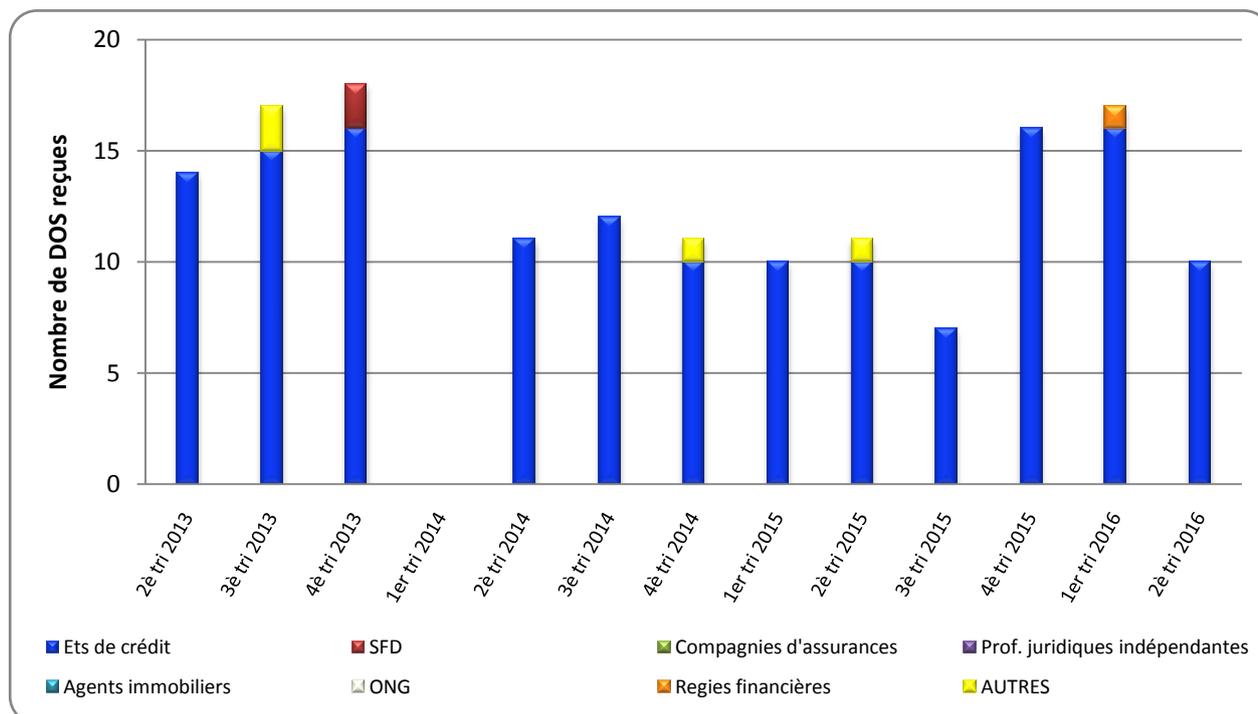
## 1. ACTIVITES PRINCIPALES

### 1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES

#### 1.1.1. DOS reçues (annexe 1)

7. Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2016, 10 opérations suspectes ont été déclarées à la CENTIF-TG contre 17 le trimestre précédent. A la même période de l'année précédente, le nombre de déclarations s'est situé à 11.

Graphique 1- Evolution des DOS reçues par trimestre



Sources : Assujettis, CENTIF-TG

8. Toutes les déclarations enregistrées proviennent du système bancaire, principale catégorie d'assujettis active dans la détection des soupçons de blanchiment au Togo. Le nombre de banques déclarantes a régressé à trois contre six le trimestre précédent. Ce recul de l'activité déclarative appelle à une redynamisation des responsables de conformité pour la détection des opérations atypiques.

9. Le montant total des sommes en cause pour les déclarations reçues se chiffre à 382,7 millions de FCFA.

#### 1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues (annexe 2)

10. Les déclarations de soupçon enregistrées au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 révèlent :

- 2 cas d'escroquerie et tentative d'escroquerie,
- 8 cas d'opérations dont la justification des transactions reste à clarifier.

11. Pour ce qui concerne l'escroquerie et tentative d'escroquerie, les personnes en cause ont usé de subterfuges et de traficotages d'instruments de paiement pour extorquer ou tenter d'extorquer des fonds dans les banques.
12. Les autres cas portent sur :
  - des transferts reçus et pour lesquels soit le lien entre donneur d'ordre et bénéficiaire n'est pas fondé, soit le motif de la transaction n'est pas fourni ou est contradictoire suivant les différentes sources,
  - des retraits ou versements en espèces inadaptés au profil des clients avec des justificatifs peu probants.
13. Les investigations en cours révèlent des liens probables avec une organisation terroriste dans l'un des cas. Les enquêtes se poursuivent pour confirmer ou infirmer les soupçons et déterminer éventuellement les infractions sous-jacentes de ces DOS.

### **1.1.3. Traitement des DOS (annexe 3)**

14. Conformément aux textes réglementaires en vigueur, les déclarations reçues par la CENTIF-TG doivent faire l'objet d'analyse sur l'illicéité de l'activité et l'origine des ressources en cause afin de confirmer ou d'infirmer les soupçons des déclarants. Le cas échéant, les dossiers sont transmis aux autorités judiciaires pour instruction.
15. Toutes les déclarations reçues au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 sont au stade d'investigation auprès de la Cellule.
16. La commission d'analyse des DOS a tenu quatre séances de travail consacrées à l'examen de sept dossiers. Les travaux ont conclu à la décision de transmettre deux dossiers au procureur de la République et au classement de deux autres en attendant d'éventuels resurgissements. Sur les trois dossiers restants, des orientations ont été données par la commission pour la poursuite des investigations.

## 1.2- ECHANGES D'INFORMATION (annexe 4)

17. Le traitement des déclarations par la CENTIF-TG requiert des informations de tous ordres au plan national et parfois à l'international. De même, la Cellule est sollicitée par d'autres CRF pour des investigations sur des sujets ou des opérations qui se sont déroulées en partie ou entièrement au Togo.
18. Sur la période sous revue, la CENTIF-TG a effectué 156 réquisitions adressées dans la plupart des cas aux organismes financiers ; le taux de réponses reçues se situe à 79%. Les statistiques relatives à ces échanges sont compilées au tableau suivant.

Tableau 1- Point sur les échanges d'informations au plan national

Destinataires	Demande	Réponse	Taux d'entrée
Administration	42	25	60%
EPNFD	-	-	-
Organismes financiers	114	98	86%
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>123</b>	<b>79%</b>

Source : CENTIF-TG

19. Au plan international, la CENTIF-TG s'est adressée à des partenaires situés dans 11 pays (Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Ghana, Nigéria, Congo, Angleterre, Norvège, Inde, Hong Kong) des requêtes sur lesquelles elle a obtenu trois réponses. En sens inverse, elle en a reçu cinq du Burkina, de Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Russie et de la Colombie. Trois demandes ont abouti tandis que les recherches se poursuivent pour les deux autres.

Tableau 2- Point sur les échanges d'informations au plan international

Requêtes	Demande	Réponse	Taux d'entrée
- du Togo aux autres CRF	11	3	27%
- des autres CRF au Togo	5	3	60%

Source : CENTIF-TG

20. En plus des demandes de renseignements, les échanges entre CRF au cours du trimestre ont porté sur des partages d'informations initiées à travers le Groupe Egmont appelant à la vigilance face à des situations de risque. L'une de ces échanges a conduit la CENTIF-TG à tirer la sonnette d'alarme sur une probable implication d'opérateurs économiques installés au Togo dans le financement du terrorisme. Les structures nationales en charge de la sécurité et de la justice ont été saisies du sujet.

## 2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES

### 2.1. COOPERATION INTERNATIONALE

21. Les activités de coopération internationale ont consisté au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 en la participation aux réunions du GIABA, du RECEN-UEMOA et du GAFI ainsi que la préparation du 6<sup>ème</sup> rapport de suivi de l'évaluation mutuelle. En outre, un accord de coopération a été signé au cours de la période.

#### a- Réunion du GIABA

22. Du 02 au 06 mai 2016, le Président a conduit une délégation de sept personnes provenant de la CENTIF-TG, du CIMSA ainsi que des départements ministériels en charge des finances et de la justice à la 25<sup>ème</sup> réunion plénière de la commission technique du GIABA qui s'est tenu à Praia (Cabo Verde). Les principaux actes qui ont marqué l'agenda de cette session ont porté sur :

- le rapport d'activités du Directeur Général du GIABA ;
- les rapports de suivi d'évaluation mutuelle de 11 pays membres dont le Togo ;
- la révision du calendrier du 2<sup>ème</sup> tour des évaluations mutuelles ;
- l'évolution des processus d'évaluation nationale de risques des Etats membres ;
- les travaux en cours sur les projets d'études de typologies notamment ceux relatifs aux thèmes suivants :
  - commerce illicite lié au blanchiment de capitaux dans l'industrie pharmaceutique en Afrique de l'Ouest ;
  - financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest et du Centre.

23. Suite à l'analyse du 5<sup>ème</sup> rapport de suivi de l'évaluation mutuelle du Togo, la plénière a noté les mesures prises pour renforcer le dispositif notamment l'adoption du nouveau code pénal. Elle a exhorté le pays à accélérer l'internalisation du projet de loi uniforme portant LBC/FT dans les Etats membres de l'UEMOA ainsi que l'adoption des textes proposés depuis 2013 pour une meilleure conformité aux standards internationaux. Au regard des faiblesses notées, le Togo a été déclassé du processus de « suivi régulier accéléré » en « suivi renforcé ». A ce titre, il est invité à produire son 6<sup>ème</sup> rapport de suivi en novembre 2016.

#### b- Réunion du RECEN-UEMOA

24. En marge de la plénière du GIABA, la délégation de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo a pris part à la 7<sup>ème</sup> Assemblée Générale du Réseau des CENTIF de l'UEMOA (RECEN-UEMOA). La rencontre a été consacrée essentiellement aux défis à relever en matière de LBC/FT dans la zone en particulier l'internalisation de la Directive n°02/2015/CM/UEMOA relative à la LBC/FT dans les pays membres de cette zone et le projet d'organisation des états généraux sur le fonctionnement des CENTIF.

### **c- Réunions du GAFI**

25. Du 09 au 11 mai 2016, le Président et deux agents de la CENTIF-TG ont participé à la réunion d'experts sur le BC/FT organisée conjointement par le GAFI et l'ONUUDC au Centre International de Vienne (Autriche). Cet atelier a regroupé plusieurs pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Afrique. Il a permis, à partir des cas pratiques et des nouveaux modes opératoires des criminels financiers, d'enrichir la liste d'indicateurs et de typologies du terrorisme et du financement du terrorisme.
26. Du 20 au 25 juin 2016, le Secrétaire Général de la Cellule a pris part à la plénière du GAFI tenue à Busan (Corée du Sud). Les travaux ont porté sur les études et recherches d'une part, et la situation des pays membres qui ont fait l'objet d'évaluation mutuelle ou d'un suivi, d'autre part.
27. Concernant les études et recherches, la plénière a examiné et adopté les projets relatifs aux sujets suivants :
- Mise à jour du rapport 2015 sur le financement de l'Etat Islamique (EIII) ;
  - Révision de la Recommandation 8 du GAFI et sa note interprétative pour protéger les organisations sans but lucratif de l'abus de financement du terrorisme ;
  - Application adéquate et efficace des outils de sanction financière ciblée par les pays ;
  - Coordination interne efficace et coopération internationale dans la détection du financement du terrorisme.
28. S'agissant de la situation des pays membres, la plénière a examiné les rapports d'évaluation mutuelle de l'Autriche, Singapour et le Canada. Elle a décidé que les rapports soient finalisés en tenant compte des conclusions des débats avant publication. Elle s'est également prononcée sur les dispositifs de LBC/FT du Brésil - appelé à renforcer son engagement d'adhésion, de l'Iran qui reste sur la déclaration publique du GAFI, du Myanmar et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, retirés de la surveillance du GAFI et placés sous la supervision du Groupe Asie/Pacifique.
29. Enfin, la plénière a été informée de la création d'un institut de formation et de la recherche du GAFI en Corée du Sud.

### **d- Signature d'accord de coopération**

30. La CENTIF-TG poursuit ses efforts dans la recherche de partenariat avec ses homologues. Ainsi, a-t-elle signé un accord de coopération avec la CRF de l'Inde le 02 juin 2016. Les discussions se poursuivent avec les cellules du Japon, de Trinidad and Tobago, de la Centrafrique et de la Corée du Sud. A fin juin 2016, le total des accords de coopération signés se situe à 15.

## 2.2. AUTRES ACTIVITES

### 2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation

31. Les actions de formation et de sensibilisation durant ce 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 ont porté sur le renforcement des capacités du personnel de la CENTIF-TG à travers trois ateliers et deux missions d'imprégnation.
32. Les 9 et 10 mai 2016, le Secrétaire Général et le Chef du personnel de la CENTIF-TG ont pris part à un atelier de formation organisé par le Centre des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (CTITF - Counter Terrorism Implementation Task Force) en collaboration avec le GIABA, sur « *la désignation des terroristes et le gel des avoirs actifs* ». L'atelier visait à donner aux participants les outils nécessaires en vue de la mise en œuvre des résolutions 1267, 1373 et 2253 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU). Ces dispositions incitent les pays à travailler en synergie avec le CSNU et également à prendre des mesures internes afin d'éviter que les Etats ne servent de cadres où opèrent facilement les terroristes. Les modules relatifs au financement du terrorisme et aux gels des avoirs exposés par les experts des Nations Unies ont permis d'échanger sur :
- l'évolution du financement du terrorisme et la réponse du CSNU ;
  - les avantages stratégiques et tactiques des sanctions financières ciblées ;
  - la procédure d'inscription/radiation sur la liste des sanctions du CSNU ;
  - la répression du financement des combattants terroristes étrangers, etc.
33. Trois membres de la CENTIF-TG et deux analystes ont pris part à deux sessions de formation de formateurs en enquêtes financières à Lomé du 30 mai au 10 juin et du 20 au 24 juin 2016. Initiées par l'ONUDC, ces deux sessions ont vu la participation d'une trentaine d'agents issus des ministères en charge de la Justice, de la Sécurité et des Finances. L'objectif visé était de renforcer les capacités des bénéficiaires en andragogie et en enquêtes financières aux fins de former une élite de formateurs capables de transmettre leur savoir. Les cours ont porté sur plusieurs modules relatifs aux méthodes et techniques d'apprentissage des adultes, les techniques de conduite des enquêtes financières et les normes internationales qui les fondent.
34. Du 11 au 13 mai 2016, le Secrétaire Général a effectué une mission d'imprégnation à la CENTIF-Sénégal. La mission a été consacrée principalement à l'examen des procédures de gestion des déclarations de soupçon au Sénégal. Aussi, a-t-elle permis de relever l'approche pragmatique mise en place pour décider du sort à réserver aux déclarations des assujettis et l'utilisation d'un logiciel interne qui permet un suivi permanent de tout dossier. Ce partage d'expérience a conduit à des propositions pour une révision de la procédure de traitement des DOS à la CENTIF-TG.
35. Du 27 au 29 juin 2016, le Secrétaire Général et le Directeur du Renseignement Financier et de la Stratégie de la CENTIF-TG ont effectué une mission d'imprégnation à l'Unité de Traitement des Renseignements Financiers du Maroc (UTRF-Maroc).

L'objectif de la mission était de s'enquérir du fonctionnement de cette unité et de bénéficier de son expérience en vue d'apporter une meilleure contribution à la réalisation de la mission de la CENTIF-TG. En comparaison aux CENTIF de l'UEMOA, les principaux atouts de l'UTRF-Maroc concernent l'organisation administrative de la Cellule et les pouvoirs de contrôle et de sanctions qui lui sont attribuées. En outre, l'exploitation du logiciel GO AML de l'ONUDC contribue à une gestion intégrée et automatisée des informations dans le traitement des déclarations.

### 2.2.2. Autres rencontres

36. La CENTIF-TG a pris part au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 à deux séances de travail organisées dans le cadre des réformes de la gestion des finances publiques.

- La 1<sup>ère</sup> s'est déroulée du 06 au 08 mai 2016 ; elle est relative à la validation de la matrice unifiée des réformes actualisée pour la période 2016-2018 et l'élaboration du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA). Cette rencontre visait à évaluer les matrices de réformes des différents départements ministériels en vue de leur amélioration.
- La seconde qui s'est tenue du 11 au 14 juin 2016, est consécutive à l'atelier sur les fondamentaux en gestion des finances publiques et l'analyse de la dépense sectorielle. Il s'agissait de partager avec les participants les notions sur les principes fondamentaux des finances publiques dans la perspective de l'élaboration du budget de l'Etat pour l'exercice 2017.

37. Par ailleurs, le Président accompagné du Chargé de protocole de la Cellule, a participé à la 1<sup>ère</sup> Réunion consultative des autorités compétentes africaines organisée par African Tax Administration Forum (ATAF) du 08 au 10 juin 2016 à Accra. Cette rencontre internationale visait à améliorer l'échange de renseignement en matière fiscale dans le respect des droits des contribuables. Elle a permis de débattre des questions relatives à l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, à l'entraide dans la lutte contre la fraude fiscale, aux défis liés à la réception des demandes d'information.

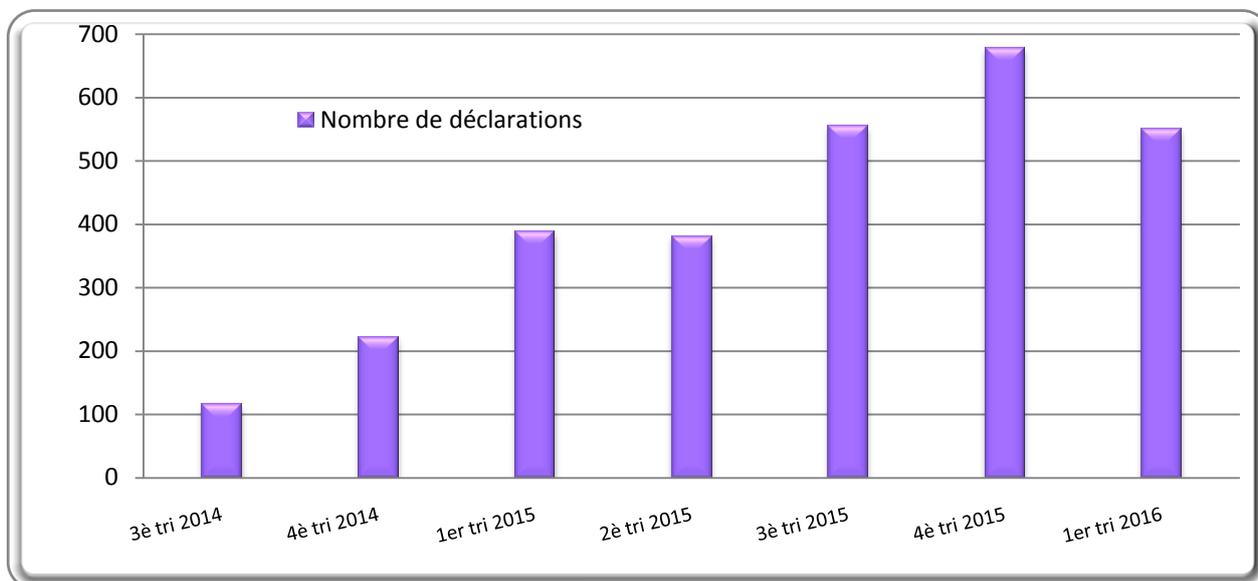
### 2.2.3. Suivi des déclarations de devises

38. L'analyse des statistiques communiquées par les services techniques de l'OTR pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 révèle que :

- 549 déclarations de sorties de devises ont été enregistrées à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) contre 683 le trimestre précédent,
- les montants déclarés à destination des pays hors UEMOA portent sur un total de 113,1 milliards de FCFA, en hausse de 19,4% par rapport aux 94,7 milliards de

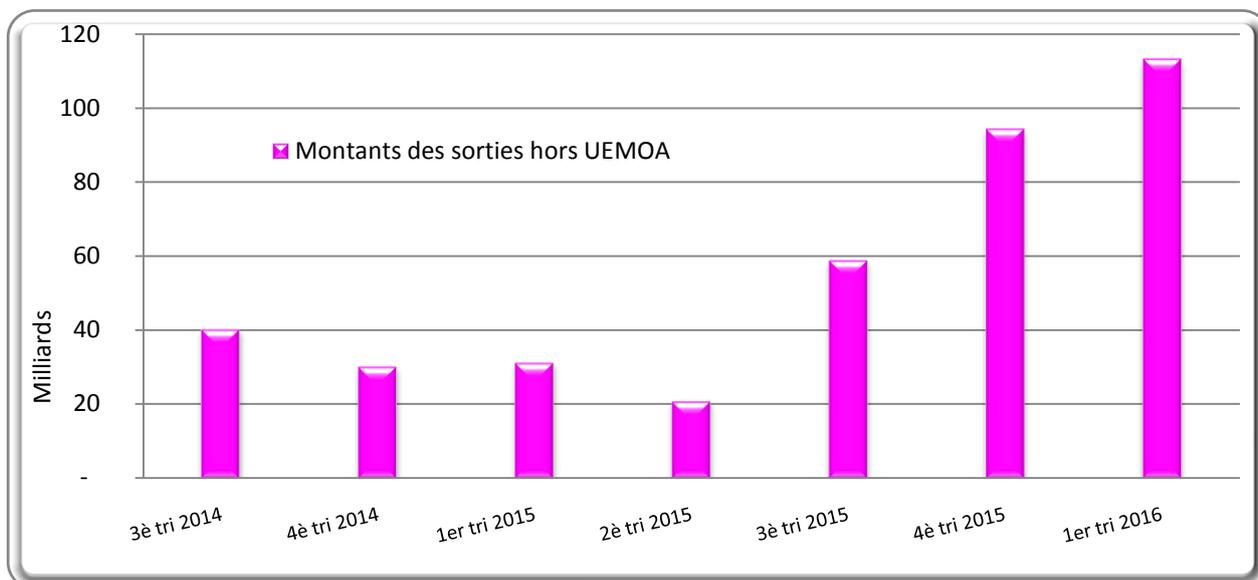
FCFA enregistrés au quatrième trimestre 2015. Comparées à la même période de l'année précédente, ces sorties de fonds en espèces ont triplé de valeur.

**Graphique 2-** Evolution du nombre de déclarations de sorties de fonds par trimestre



Sources : OTR, CENTIF-TG

**Graphique 3-** Evolution du montant de sorties de fonds hors UEMOA par trimestre



Sources : OTR, CENTIF-TG

### 3- DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES

39. L'adoption des projets de textes juridiques visant à améliorer le dispositif de LBC/FT au Togo reste la principale préoccupation de la CENTIF-TG. Le déclassement du Togo en processus de "suivi renforcé" accroît l'urgence de ce besoin. A cette fin, la CENTIF-TG est appelée à intensifier ses actions de plaidoyer auprès des autorités.

40. Au plan financier, l'insuffisance des ressources avec une subvention maintenue à 250 millions de FCFA reste à signaler de même que la construction du siège de la Cellule non prise en compte par la loi de finances 2016.

**Tableau 3** : Synthèse des insuffisances d'ordre structurel du dispositif LBC/FT du Togo

Difficultés	Solutions
Manque de conformité à certaines recommandations du GAFI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Internaliser le projet de loi uniforme portant LBC/FT adopté par le Conseil des Ministres de l'Union le 02 juillet 2015</li> <li>• Adopter les projets de textes proposés pour corriger les insuffisances relevées lors de l'évaluation mutuelle du GIABA</li> </ul>
Insuffisance de coopération entre les différents acteurs impliqués dans la LBC/FT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un mécanisme de coopération et d'échanges d'information entre les acteurs (un projet a été soumis à l'approbation des ministères impliqués)</li> <li>• Vulgariser davantage les textes</li> <li>• Former les acteurs et sensibiliser le grand public</li> <li>• Instituer un cadre de revue périodique</li> </ul>
Insuffisance des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la subvention de la CENTIF-TG et du Comité interministériel</li> <li>• Programmer le financement des activités dans un processus à moyen terme</li> <li>• Appuyer les ressources de l'Etat par celles des organes communautaires et autres partenaires comme prévu par l'article 22 de la loi LBC</li> </ul>
Insuffisance de compétences sur le plan des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former le personnel existant</li> <li>• Recruter du personnel spécialisé en enquêtes financières et judiciaires</li> <li>• Créer des unités spécialisées en criminalité financière au sein des organes de répression (Justice, Police, Gendarmerie)</li> <li>• Elaborer des manuels de procédure</li> </ul>
Insuffisance de moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir les outils d'analyses spécifiques</li> <li>• Doter la cellule d'un centre de documentation et de formation en LBC/FT</li> <li>• Renouveler les équipements de la Cellule (ordinateurs, véhicules de fonction)</li> </ul>
Problèmes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire un siège qui réponde aux standards internationaux</li> <li>• Sécuriser les données et crypter le matériel informatique</li> </ul>

## CONCLUSION

41. Les activités se sont poursuivies à la CENTIF-TG au cours du deuxième trimestre 2016 avec une légère diminution des déclarations de soupçon, signe de la nécessité de maintenir la vigilance constante des personnes assujetties au dispositif de LBC/FT.
42. Par contre, le trimestre a été riche en matière d'échanges d'informations avec les Cellules homologues et les autres partenaires, au regard de l'intérêt suscité par les risques de financement du terrorisme. Cette question a également été au centre des rencontres sous-régionales et internationales tenues sur la période.
43. Le fait marquant du trimestre reste la décision de la plénière du GIABA relative au déclassement du Togo en position de « suivi renforcé ». Cette situation est motivée par les faiblesses persistantes du dispositif national LBC/FT relevées depuis 2010. Elle interpelle les acteurs impliqués (opérationnels, autorités judiciaires, hautes instances décisionnelles togolaises) sur la mise en conformité du cadre juridique et la création des conditions optimales pour une application effective des normes internationales.
44. Sous le nouveau régime de suivi renforcé, le Togo doit soumettre son 6<sup>ème</sup> rapport de suivi en novembre 2016.



Fait à Lomé, le 28 juillet 2016

Le Président de la CENTIF-TG

Tchaa Bignossi AQUITEME

## ANNEXES

### Annexe 1 : Répartition du nombre de DOS par entité au cours du trimestre sous revue

Déclarants	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Etablissements de crédit	10	382 743 392
Systemes financiers décentralisés	-	-
Compagnies d'assurance	-	-
Professions juridiques indépendantes	-	-
Agents immobiliers	-	-
Organisation non gouvernementale	-	-
Regies financières	-	-
Autres	-	-
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>382 743 392</b>

Source : CENTIF-Togo

### Annexe 2 : Répartition de DOS reçues au cours du trimestre par infractions sous-jacentes

	Nombre de DOS	Montant en F CFA
Trafic de drogue	-	-
Escroquerie	2	181 950 400
Fraude fiscale	-	-
Cybercriminalité	-	-
Trafic d'êtres humains	-	-
Vol et recel	-	-
Trafic d'or	-	-
Infraction à la réglementation des changes	-	-
Autres	8	200 792 992
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>382 743 392</b>

Source : CENTIF-Togo

### Annexe 3 : Traitement des DOS au cours du trimestre sous revue

	Nombre	Montant (millions de FCFA)
DOS Classées	-	-
DOS en cours de traitement	10	382,7
Rapports transmis au Procureur	-	-

Source : CENTIF-Togo

### Annexe 4 : Etat des demandes d'information

Zone géographique	Nombre de demandes d'information	
	reçues	transmises
Autres pays de l'UEMOA	2	4
Afrique de l'Ouest hors UEMOA	1	2
Autres pays d'Afrique	-	1
Afrique	3	7
Europe	1	2
Amérique	1	-
Asie	-	2
Océanie	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>11</b>

Source : CENTIF-Togo